

ARRÊTÉ DU MAIRE**Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°147_10102024_359 portant sur :

- La dénomination de « rue de l'Hôpiteau- lieu-dit L'HÔPITEAU »
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1^{er}:

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 10 octobre 2024, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
An_Rue de l'Hôpiteau	10/10/2024	BA 125		L'Hôpiteau	31	rue de l'Hôpiteau	L'Hôpiteau	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
An_Rue de l'Hôpiteau	10/10/2024	BA 46	1	L'Hôpiteau	63	rue de l'Hôpiteau	L'Hôpiteau	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
An_Rue de l'Hôpiteau	10/10/2024	BA 49		L'Hôpiteau	36	rue de l'Hôpiteau	L'Hôpiteau	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
An_Rue de l'Hôpiteau	10/10/2024	BA 52 - BA 51		L'Hôpiteau	82	rue de l'Hôpiteau	L'Hôpiteau	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 3 avril 2025

Le Maire

Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

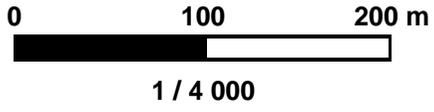
044-200056455-20250403-5-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-04-2025

Publication le : 03-04-2025

Laurent ROBIN,
Le Maire



Rue de l'Hôpiteau

L'Hopiteau

Le Viençais

Les noms des deux lieux-dits "L'Hôpiteau" et "La Meulière" ne disparaissent pas des futures adresses.

